



**Syndicat National des Personnels
Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Secrétariat de la section Ariège, Haute Garonne

Fédération Syndicale Unitaire

Toulouse, le 21/10/2010

Lettre ouverte

à destination de la directrice de la PJJ

Madame NISAND bonjour,

Tout d'abord bienvenue dans les locaux du nouvel UEHC La Cale, un hébergement novateur dans sa construction et dans son identité et dont notre syndicat partage la volonté d'accueillir et d'accompagner des jeunes en difficulté dans un cadre bienveillant et évolutif, fidèle à un accompagnement éducatif au plus proche des situations complexes des enfants que nous suivons à la PJJ.

Dans un monde normal où le dialogue social se déroule de manière constructive et respectueux, il est de coutume que les organisations syndicales représentatives sur un territoire de solliciter une audience auprès de la directrice de la PJJ en déplacement.

C'était notre idée première mais nous n'honorons pas cette rencontre pour plusieurs raisons et en 1^{er} lieu le fait que depuis le mois d'aout 2024, notre organisation syndicale en accord avec une grande partie des OS de la PJJ mène une résistance farouche à votre décision de non renouvellement de près de 500 postes de contractuels.

Et même si cette décision injuste et inexplicable sur les terrains a vu une certaine volteface en cette mi-octobre. Nous pensons qu'elle est surtout dû à la mobilisation des agents et à la couverture médiatique sans pareil qu'elle a déclenché.

Nous n'allons pas revenir sur le désarroi des agents non titulaires qui ont appris au cœur de l'été entre deux épreuves olympiques et, alors qu'ils préparaient la rentrée de septembre, l'annonce de leur non renouvellement. La fracture est réelle et la confiance envers notre institution largement entamée. Plusieurs journées de mobilisations ont permis d'inverser ou du moins de nuancer ce plan social mais les blessures restent ouvertes. Aujourd'hui encore, quelle valeur a la parole donnée dans notre institution ???

Nous aurions aimé aborder avec vous le problème des normes en milieu ouvert qui viennent impacter durablement la qualité de notre accompagnement éducatif et emboliser nos journées de travail, nos accompagnements, en témoigne les nombreuses demandes de mobilités vers l'EPM de Lavour ou l'UEAJ scolaire sur la dernière mobilité.

Nous aurions aimé aborder avec vous le devenir de service ou le remplacement de congé maternité n'est plus automatique, de service où il est impossible de compenser des congés liés à des situations personnelles difficiles

Nous aurions aimé aborder avec vous le devenir de feu l'UEHDR Mercadier avec des locaux vides en centre-ville adéquats à de l'hébergement diversifié, un petit collectif de jeunes, des appartements en semi autonomie qui viendraient à coup sûr étayer le dispositif déjà existant à Toulouse entre l'UEHD et l'UEHC.

Et enfin pouvoir aborder avec vous les difficultés d'un dialogue social qui devient de plus en plus rigide et difficile à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. En effet à l'image du contexte national, il est largement insatisfaisant sur le plan régional. Nous déplorons toujours l'absence de résolution de la problématique des allègements de charge de travail pour les représentant.es des personnels élu.es sur la région. Rien n'est proposé aujourd'hui, alors que votre note précisait pourtant le périmètre précis pour chaque élu.e. A ce stade, sans réelle reconnaissance de la charge de travail pour les représentant.es des personnels, nous ne pourrons plus siéger aux instances dites de dialogue social. Pour marquer notre désaccord sur l'ensemble de la gestion désastreuse à la PJJ aujourd'hui, nous ne participerons pas à un quelconque simulacre de débat avec vous.

.

Nous SNPES-FSU/PJJ préférons désormais, en attente de l'audience devant le chef de cabinet du garde des sceaux (prévue ce mardi 22 octobre), nous en tenir à un dialogue social de proximité auprès de cadres bienveillants et d'une direction territoriale à l'écoute même si les directives RH les empêchent d'agir durablement et efficacement.

Le secrétariat de section du 31/65/09 du SNPES-FSU/PJJ